



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### défense et usage

Question écrite n° 106902

#### Texte de la question

Le site de l'Office européen de police ([www.ceropol.europa.eu](http://www.ceropol.europa.eu)), bien qu'annoncé en vingt langues est aujourd'hui disponible uniquement en anglais. M. Bruno Bourg-Broc interroge Mme la ministre déléguée aux affaires européennes afin de savoir s'il est prévu un calendrier pour la traduction.

#### Texte de la réponse

Le régime linguistique du Collège européen de police (CEPOL) est prévu dans la décision du Conseil 2005/861/JAI du 20 septembre 2005 instituant le Collège et abrogeant la décision 2000/820/JAI (Journal officiel de l'Union européenne L 56/63 du 1er octobre 2005). L'article 19 de cette décision prévoit que « les dispositions prévues par le règlement n° 1 du 15 avril 1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne s'appliquent au CEPOL. Le rapport annuel au Conseil visé à l'article 10, paragraphe 9, point e), est établi dans les langues officielles des institutions de l'Union. » À ce titre, les vingt-trois langues officielles de l'Union européenne devraient théoriquement être utilisées dans les travaux du Collège, dont le site réactualisé est [www.cepol.net](http://www.cepol.net). C'est pourquoi la ministre déléguée aux affaires européennes a saisi la Commission européenne en écrivant sur ce sujet au nouveau commissaire, M. Leonard Orban, en charge du multilinguisme depuis le 1er janvier 2007 et en lui demandant d'intervenir pour faire respecter un bon équilibre linguistique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106902

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10727

**Réponse publiée le :** 8 mai 2007, page 4255